

Subject: SAHWANYA-FRODEBU: DECLARATION GENERALE DU DEUXIEME CONGRES ORDI

Date: Wed, 10 Dec 1997 20:14:04 -05:0

From: "Thierry Lafferty" <Thierry@bach.videotron.net>

Reply-To: Friends of Burundi Discussion List<BURUNDIF@UAFSYSB.UARK.EDU>

To: "(Connect Online)"<MAILER-DAEMON (claire.thierry@videotron.ca)>

DECLARATION GENERALE DU DEUXIEME CONGRES ORDINAIRE DU PARTI SAHWANYA-FRODEBU.

I. PREAMBULE

1. Ce 6 décembre 1997, le Parti SAHWANYA FRODEBU a tenu son deuxième Congrès Ordinaire. Ce dernier est le couronnement d'un travail mené, pendant toute une année, à tous les échelons du Parti, autant au niveau des sections que des fédérations. Au cours de ce processus, les militants et les cadres du parti ont pu évaluer, à tous les niveaux, la situation politique, sécuritaire, économique et sociale qui prévaut dans le pays depuis la tenue du dernier congrès ordinaire, le 8 janvier 1995. Le parti a pu également passer en revue son action et le rôle qui reste le sien dans la vie politique burundaise actuelle, notamment en rapport avec la crise multidimensionnelle dans laquelle le Burundi se trouve depuis le coup d'Etat du 21 octobre 1993 qui a coûté la vie à Son Excellence Melchior NDADAYE, Premier Président issu des élections libres et démocratiques. Cette crise, a constaté le Congrès, procède du conflit le plus profond que connaît le Burundi depuis des décennies, voire depuis des siècles.

2. La présente déclaration générale reprend, en grandes lignes, les principales conclusions, recommandations et résolutions adoptées par le Congrès. Ces dernières concernent différents aspects de la vie nationale notamment les domaines idéologique, politique, économique, social et diplomatique.

II. LE CONSTAT SUR LA SITUATION GENERALE DU PAYS

II.1. Constat d'ordre général

3. Le Premier Congrès Ordinaire du Parti s'est tenu au moment où les protagonistes politiques légaux du pays venaient de conclure un accord politique - la Convention de gouvernement - fruit de longues et patientes négociations. Cet accord devait amener le pays à régulariser sa vie politique et institutionnelle et ainsi mettre fin à la crise multidimensionnelle provoquée par le coup d'Etat du 21 octobre 1993.

4. Malheureusement, certains partenaires de cet accord n'ont jamais voulu mener un jeu franc. Ils le percevaient comme une sorte de temps mort, en vue d'une réorganisation de la campagne contre la démocratie amorcée depuis les premiers jours de la victoire aux élections présidentielles et législatives de juin 1993. Jamais les forces hostiles à la démocratie n'ont cessé cette campagne. Elles l'ont poursuivie de manière rampante pour aboutir, en fin de compte, au coup d'Etat du 25 juillet 1996.

5. Les auteurs de ce coup d'Etat l'ont présenté comme un " acte de sauvetage d'une nation " qui, de leur avis, courait les risques d'un " génocide généralisé ". Toutefois, le constat que le Congrès a fait est que ce coup d'Etat avait d'autres motivations liées à une volonté de certains parmi ses auteurs de tout faire pour effacer les traces de leur implication dans le tissage et l'expression de la crise que le pays vit, sous plusieurs formes, depuis le 21 octobre 1993.

6. D'autre part, aux nombreuses impasses politiques, institutionnelles, judiciaires, sécuritaires, économiques et sociales, déjà nombreuses, auxquelles le pays était soumis, se sont ajoutées d'autres, particulièrement dans les rapports entre les différentes forces politiques du pays d'une part, et entre le Burundi et les pays voisins d'autre part. Le coup d'Etat du 25 juillet 1996 a été senti comme un coup d'épée dans le dos des efforts qui étaient menés en vue de favoriser la stabilisation du Burundi et le retour rapide à la sécurité et la paix pour tous, y compris dans la Région des Grands Lacs.

7. Les sanctions à caractère économique que les pays voisins ont décrétées, en date du 31 juillet 1996, contre le pouvoir issu du coup d'Etat du 25 juillet 1996, avaient pour objectif de ramener le pouvoir à la raison par un retour à la légalité constitutionnelle pour laquelle le Peuple Burundais avait opté à travers les résultats des élections des lers et 29 juin 1993. Les exigences que les Chefs d'Etat de la Région donnaient comme conditions pour la levée des sanctions décrétées contre ce pouvoir épousaient les attentes du parti SAHWANYA-FRODEBU, vainqueur des élections de juin 1993. En effet, ce parti a toujours considéré que les conflits politiques qui naissent dans la gestion de la société ou de l'Etat ne peuvent trouver de solutions satisfaisantes qu'à travers une démarche légale, ou de négociation politique quand cette dernière se trouve bloquée.

8. Le pouvoir issu du coup d'Etat du 25 juillet 1996 s'était lui-même engagé à satisfaire ces conditions en vue de favoriser la recherche d'une solution négociée de la crise qui frappe le pays depuis le 21 octobre 1993 et du conflit structurel dont cette crise procède.

9. Aujourd'hui, le parti SAHWANYA-FRODEBU constate qu'aucune réponse satisfaisante n'a été réservée à toutes ces questions par ce pouvoir. La constitution n'a jamais été rétablie, l'Assemblée Nationale et les partis politiques n'ont été rétablis que de nom puisque l'espace légal dans lequel ils s'exprimaient et s'épanouissaient n'a connu que réduction ; et les hauts responsables issus du parti vainqueurs restent victime de la privation de leur liberté d'aller et de venir. Les impasses dont il a été question sont aussi loin d'être passées.

II.2. Sur le plan politique et institutionnel

10. Le pouvoir issu du coup d'Etat du 25 juillet 1996 souffre, plus que jamais, de son caractère " extra-constitutionnel " et " extra-conventionnel ." Une très large partie de la population et de la classe politique burundaise le rejette et demande son départ alors qu'à l'échelle régionale et internationale ce pouvoir cherche désespérément des soutiens qu'il n'obtient pas.

II.3. Sur le plan sécuritaire

11. Le pouvoir affirme vouloir restaurer l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire national. Mais la réalité est qu'il exerce plutôt une politique dictatoriale et fasciste, violant d'une manière flagrante et permanente des droits de la personne humaine allant même jusqu'aux actes de génocide. Cette politique porte en elle-même les germes d'une explosion généralisée.

12. Le Congrès du Parti SAHWANYA-FRODEBU a constaté que le gonflement excessif des effectifs militaires, l'absence de plus en plus voyante de leur encadrement et l'armement/militarisation des populations civiles de la seule ethnie tutsi constituent un danger qui peut conduire, contrairement à ce qu'affirme le pouvoir en place, à un génocide généralisé.

13. D'autant plus que le pouvoir formel, qui s'exprime publiquement,

se trouve plusieurs fois désavoué et contredit par les véritables détenteurs du pouvoir ; à savoir l'oligarchie ethniste, régionaliste et claniste qui s'est accaparée de l'Etat depuis plus d'une trentaine d'années.

14. Aussi, les frustrations, les ressentiments et la déconsidération outrancière que ce pouvoir, à travers ses forces armées, son administration et son appareil judiciaire exerce sur la composante hutu de la population sont loin de conduire à la nécessaire réconciliation. Ils ne font que s'accumuler et pourraient, demain, déboucher sur une grave explosion socio-politique.

II.3. Sur le plan économique

15. La situation sur le plan économique n'est guère reluisante. L'insécurité, la désorganisation de la population, les destructions et le mauvais entretien des infrastructures de production ne permettent pas une relance de l'activité économique agricole et pastorale. Le secteur industriel et commercial quant à lui se trouve, non seulement bloqué par les effets des sanctions économiques, mais aussi par une paupérisation excessive des réels et potentiels consommateurs. La corruption, les détournements des fonds publics, la concussion et les nombreuses autres spéculations de tous genres viennent comme pour parachever une économie moribonde. La dépréciation de la monnaie burundaise due au ralentissement de l'activité économique et l'effritement des réserves de change ne favorisent pas la reprise industrielle et commerciale du pays.

II.4. Sur le plan social

16. Les problèmes des populations séparées de leur terroir sont plus que jamais criants. Les populations déplacées, regroupées et réfugiées demeurent nombreuses. La politique du pouvoir en la matière est entrain de créer des ghettos " ethniques ", qui opposent et différencient les populations sur le plan géographique ou spatial et désorganisent l'ensemble du tissu social et national.

17. Cette politique dite de reconstruction et de réconciliation revêt également des aspects qui font réapparaître des pratiques d'esclavage éhonté que couvre l'administration, les forces de l'ordre et même l'appareil judiciaire. Le pouvoir est entrain de favoriser le fossé de méfiance entre les populations d'origine " ethnique " différente à travers la démarche ethniquement sélective qui caractérise la gestion des problèmes liés aux pillages et destructions des biens des personnes depuis le coup d'Etat du 21 octobre 1993. Les démarches et pratiques injustes, dégradantes et en dehors de toute légalité ou consensus socio-politique en vogue sur les collines que ce pouvoir couvre et encourage sont entrain de renforcer les sentiments de frustration et de perception d'une exclusion structurelle et de persécution de populations hutu. Celles-ci sentent que l'Etat burundais, à travers son administration, ses forces armées et son appareil judiciaire, est davantage contre elles que pour elles, qu'il n'est là que pour les écraser.

18. Il suffit de se référer juste à quelques cas comme les regroupements forcés, la chasse menée contre toutes les élites hutu sous le prétexte qu'elles seraient des antennes de la rébellion, les opérations brutales, arbitraires et en dehors d'une procédure cadre légal connu de récupération ou de compensation des biens volés ou détruits pendant la crise et ce pour la seule ethnie tutsi, les contraintes exercées sur les populations hutu pour qu'elles participent à la reconstruction des maisons des populations tutsi déplacées, la corruption des magistrats dont certains sont devenus de véritables raquetteurs.

19. Enfin, la crise qui frappe au sein du système éducatif et scolaire désempare la jeunesse, les parents et les éducateurs. L'effort de guerre imposé à la Population est un fardeau lourd pour beaucoup de salariés, et surtout de pauvres paysans meurtris par les effets de la guerre.

20. Bref, le Congrès a constaté que pour trouver une solution définitive de la crise et du conflit burundais, il reste un très long chemin à parcourir.

III. CONCLUSIONS, RECOMMANDATIONS ET RESOLUTIONS DU CONGRES

III.1 Au regard de la situation du Parti, son idéologie et ses objectifs

21. Avant d'émettre des propositions pour faire face à cette situation, le Congrès a repassé en revue l'histoire du Parti SAHWANYA-FRODEBU qui, aujourd'hui, réuni sa première décennie d'existence.

22. Le Congrès a rendu hommage aux hommes et femmes qui n'ont rien ménagé depuis plus d'une vingtaine d'années pour créer, développer et consolider le vaste mouvement démocratique que veut être le Parti SAHWANYA-FRODEBU, afin de donner au Peuple burundais un cadre dans lequel il puisse s'exprimer, revendiquer et s'organiser pour la conquête et la gestion du pouvoir dans la perspective d'édification d'un véritable Etat de droit sûr et rassurant pour toute les composantes de la nation burundaise.

23. Le Congrès a adressé ses félicitations à tous les militants et cadres du Parti SAHWANYA-FRODEBU qui sont toujours restés fidèles à ses idéaux de paix et de démocratie malgré la conjoncture difficile que le pays connaît depuis l'acte du 21 octobre 1993 qui constitue une agression meurtrière contre la souveraineté du Peuple. Le Congrès a encouragé les militants et cadres du Parti SHANYA-FRODEBU de poursuivre avec courage, abnégation et persévérance la lutte pour le triomphe des idéaux de paix et de démocratie qui exclue toute tendance à l'exclusion sous quelque forme que ce soit et dans quelque domaine que ce soit, ainsi que toute envolée hégémoniste dans la vie politique, économique et sociale du pays.

24. Le Congrès a exprimé sa solidarité à l'endroit des milliers de militants et des burundais qui souffrent à cause de la guerre : ceux qui sont en prison pour leur idéal démocratique, dans les camps de déplacés ou de regroupés, ceux qui vivent à l'exil, ceux qui ont perdu leurs biens et leurs biens. Il a rendu hommage à toute personne physique ou morale, aux Etats et Organisations qui n'ont rien ménagé pour voler au secours des nombreuses victimes rendues nécessiteuses par la guerre fratricide.

25. Les cadres du parti Sahwanya-Frodebu ayant participé au Congrès ont fort apprécié l'acte de foi et l'engagement que faisait le Président NDADAYE le 9 février 1979 quand il écrivait à un ami. Il disait : " Je serai très heureux le jour où les ouvriers, les paysans et les intellectuels progressistes hutu et tutsi se donneront la main pour libérer la société de la misère, de la faim et de l'exploitation de l'homme par l'homme. Je donnerai volontiers mon sang pour lutter contre toute forme de tribalisme qu'il soit hutiste ou tutsiste. Ma devise est celle-ci: qui à la stratégie de classe contre classe, et non à l'abominable et suicidaire stratégie d'ethnie contre ethnie. "

26. Le Congrès a ainsi rendu particulièrement un hommage mérité à Son Excellence Melchior NDADAYE, fondateur du Parti Sahwanya-Frodebu et premier Chef d'Etat démocratiquement élu du Burundi, qui a consacré toute sa vie jusqu'au sacrifice suprême à l'émergence et la consolidation de l'idéal démocratique au Burundi.

27. Pour cette raison, le Congrès a recommandé que l'Assemblée Nationale érige dans les meilleurs délais le Président Melchior au rang de héros national de la démocratie, et à celui de martyr de la démocratie tous ses proches collaborateurs assassinés au cours du coup d'Etat du 21 octobre 1993, ainsi que l'ensemble des citoyens burundais morts dans la tourmente causée par le même coup d'Etat.

28. Le Congrès a recommandé qu'une démarche appropriée soit engagée pour l'édification d'un monument national consacré à tous les victimes de l'intolérance politique qui a caractérisé le Burundi depuis l'indépendance, monument sur lequel on inscrira le " Plus jamais ça ".

III.2. Dans le domaine de la politique générale du pays

29. Fort du substrat idéologique de base hérité du Président NDADAYE, le Congrès a constaté que le conflit qui déchire le Burundi depuis de multiples années est le résultats de politiques d'hégémonie liées à certaines réalités de l'histoire monarchique et coloniale que pratique l'oligarchie ethniste, régionaliste et des fois clanistes qui s'est accaparé du pouvoir d'Etat depuis le coup d'Etat du 28 novembre 1966, et qui s'y maintien par les nombreux coups d'Etat militaires que le Burundi n'a cessé de connaître. Cette oligarchie procède dans la conception et la gestion de l'Etat, de méthodes d'exclusion et/ou d'extermination d'adversaires politiques, peu importe leurs origines ethniques, régionales ou claniques, dès qu'elle sent qu'ils constituent des menaces pour son pouvoir.

30. C'est cette oligarchie qui se trouve depuis plusieurs années à l'origine du développement d'idéologies et de pratiques politiques rétrogrades qui, au cours des années et de manière répétitive ont porté massivement atteinte aux droits de la personne humaine à travers les crises sanglantes que le Burundi n'a cessé de connaître depuis son indépendance : 1965, 1969, 1972-1973, 1988, 1991-1992 ; et depuis 1993 à nos jours.

31. Le Congrès a conclu que ces différentes crises relèvent d'un conflit qui oppose le Peuple burundais à un Etat totalitaire, donc dictatorial hérité de la colonisation, que contrôle un " groupe " de politiciens ambitieux et cupides déterminés à conquérir et à monopoliser le pouvoir par la constitution de factions sorties des recrutements de la Fonctions Publique et des forces Armées.

32. La paix au Burundi, passant par des profondes réformes de l'Etat hérité de la colonisation qu'a pris à sa charge cette oligarchie et les organes d'Etat sur lesquels elle s'appuie, il sera ensuite nécessaire de négocier ces réformes.

33. Cette oligarchie qui domine le pouvoir d'Etat depuis plus d'une trentaine d'années porte la responsabilité première des violations massives des droits de la personne humaine que le pays a connues et connaît et que certains qualifient d' " actes de génocides " ou de " génocide " tout court.

34. Le deuxième Congrès ordinaire du Parti Sahwanya-Frodebu a constaté que depuis l'indépendance du Burundi, des centaines de milliers des Barundi sont morts, fondamentalement à cause de la mauvaise conception et de la mauvaise gestion du pouvoir d'Etat. Ces centaines de milliers de Barundi ont été massacrés soit par le pouvoir d'Etat, soit par des mouvement rebelles opposés à cet Etat, uniquement sur base de leurs origines ethniques et/ou politiques.

35. La confusion, l'exploitation politicienne et les tentatives d'omissions autour de ces graves événements exigent que le Peuple burundais fasse preuve de perspicacité, de sérénité et de lucidité pour les comprendre et les traiter ensuite de manière à pouvoir désormais s'en protéger à jamais. Cela passera d'abord par la vérité sur tous ces événements sans les restreindre dans le temps et l'espace

; ou au niveau des victimes et de leurs présumés auteurs.

36. C'est pourquoi le Congrès s'est insurgé contre les parodies judiciaires en cours, autant en ce qui concerne les présumés responsables du coup d'Etat du 21 octobre 1993 que des massacres des populations qui l'ont suivi et qui sont loin d'être arrêtés aujourd'hui.

37. Le Congrès a condamné vigoureusement la démarche qui tend à amnistier sans avoir jugé les véritables initiateurs, planificateurs et exécutants du coup d'Etat du 21 octobre 1993, qui a entouré d'une part l'instruction de ce dossier, et qui caractérise d'autre part les jugements actuellement en cours à la chambre judiciaire de la Cour Suprême.

38. Il a condamné avec la même énergie le caractère revanchard qui caractérise le traitement judiciaire, administratif et répressif des actes de violence comme les massacres, de pillages, et de destructions qui ont suivi le coup d'Etat du 21 octobre 1993, qui ne fait que multiplier ressentiments et frustrations de la composante ethnique hutu, rendant davantage profond le fossé de méfiance que l'Etat, dominé par l'oligarchie ethniste, régionaliste et claniste, maître du pouvoir depuis plus d'une trentaine d'années, n'a cessé d'entretenir entre différentes composantes du Peuple burundais, afin de se maintenir au pouvoir.

39. Constatant que les procès actuellement en cours sont une occasion que les tenants du pouvoir se sont donnée pour voiler les responsabilités de certains d'entre eux dans le tissage et l'expression de la crise que le Burundi vit depuis le 21 octobre 1993, le Congrès recommande que les Burundi qui aspirent à une véritable réconciliation nationale ainsi que la Communauté Internationale exercent toutes les pressions nécessaires sur le pouvoir en place pour qu'il mette fin sans condition à ses pratiques judiciaires revêtant un véritable caractère de " génocide " qu'il est entrain de commettre à l'endroit de tous ceux qui s'opposent à lui et peuvent parvenir à découvrir l'implication première de certains de ses tenants dans le drame qui frappe le Burundi.

40. A ce propos, le Congrès a été informé des développements récents autour de la question du coup d'Etat du 21 octobre 1993 consécutifs aux déclarations d'un officier burundais aujourd'hui en exil, poursuivi pour avoir participé à ce coup d'Etat. Cet officier accuse le Major Pierre Buyoya, des membres du Comité Central du Parti Uprona et nombreux hauts responsables des Forces Armées d'avoir pris une part active dans la préparation et la conduite de ce coup d'Etat, qui a coûté la vie à Son Excellence Melchior NDADAYE, à certains de ses proches collaborateurs, hauts responsables de l'Etat, et qui a déclenché la chaîne des violences sans nom qui se sont abattus depuis sur le Burundi.

41. Compte tenu de la gravité de cette question, le Congrès a passé en revue toutes les déclarations faites d'abord par des membres du gouvernement en place, issu du coup d'Etat du 25 juillet 1996, et par le Major Pierre Buyoya lui-même.

42. Considérant le coup d'Etat du 25 juillet 1996 comme l'aboutissement de celui du 21 octobre 1993, qui avait été poursuivi de manière rampante et soucieux de voir ce triste épisode de l'histoire de notre pays éclairci, le Congrès a fermement recommandé à la direction nationale du parti Sahwanya-Frodebu de tout mettre en uvre pour que la vérité soit rapidement établie. En tout état de cause, il serait inadmissible que des personnalités politiques, civiles ou militaires ayant conçu, planifié et exécuté le coup d'Etat du 21 octobre 1993 dont le peuple burundais souffre toujours de ses graves conséquences, prétendent présider à quelque niveau que ce soit aux destinées de notre pays.

43. Concernant les violations massives des droits de l'homme, le Congrès a soutenu la position maintes fois exprimée par la direction nationale du Parti que seules des négociations globales sans condition et sans exclusive aideront le Peuple burundais à se doter d'un cadre beaucoup plus neutre, donc rassurant, et par voie de conséquence efficace, qui s'emploiera à traiter toutes les formes de violences massives dont il a été victime depuis l'indépendance.

44. Constatant que le conflit burundais oppose le pouvoir d'Etat mal conçu et mal géré au peuple burundais dans l'ensemble de ses composantes où se recrutent les exclus du système, le congrès du parti Sahwanya-Frodebu est convaincu que la sécurité, la paix, la démocratie, la stabilité et le développement auxquels aspire légitimement le peuple burundais ne pourront connaître la concrétisation qu'avec la mise en place d'un vaste RASSEMBLEMENT NATIONAL POUR LA PAIX, LA DEMOCRATIE ET LE DEVELOPPEMENT dans lequel se rallient tous les exclus victimes des pratiques d'exclusion ethniste, régionaliste et claniste dont use cette oligarchie pour se maintenir illégalement au pouvoir.

45. Ce rassemblement doit se comprendre d'abord comme une véritable prise de conscience par tous ces exclus du système qu'ils doivent unir leurs forces en vue de venir à bout de l'oligarchie qui monopolise le pouvoir et qui s'y éternise illégalement aux détriments des intérêts de la très large majorité des Burundi. Il doit ensuite évoluer vers la constitution d'une véritable alliance nationale pour redonner espoir au Peuple burundais aujourd'hui soumis à des incertitudes et inquiétudes graves quant à son avenir. Dans l'immédiat, cette alliance devra lutter pour la survie du Peuple burundais que n'a cessé de suicider cette oligarchie ethniste, régionaliste et claniste qui domine le pouvoir d'Etat depuis plus d'une trentaine d'années.

46. Le Congrès a engagé la direction nationale du Parti Sahwanya-Frodebu, afin qu'elle entreprenne toute action nécessaire en vue d'amener les différents groupes armés et le gouvernement en place à Bujumbura à cesser sans conditions, les hostilités et donner ainsi la chance à un véritable règlement politique du conflit burundais qui n'a que trop duré.

47. A cette fin, le Congrès a recommandé à la direction nationale du Parti Sahwanya-Frodebu de rester ouvert à l'endroit de toute force politique, professionnelle ou sociale qui s'engage à chercher une voie de solution au conflit burundais à travers des négociations qui respectent les identité et position des divers protagonistes politiques.

48. Le Congrès a autorisé la Direction Nationale du Parti SAHWANYA-FRODEBU à s'allier avec toute force politique, professionnelle et sociale burundaise qui accepte de :

- bâtir un système politico-institutionnel de transition ayant pour mission d'exécuter un programme politique, économique et social de redressement national discuté préalablement entre tous les protagonistes politiques. - Organiser ce système autour de la légalité et la légitimité consacrées par le Peuple burundais lors des élections de Juin 1993. - mettre rapidement en place un système de défense et de sécurité ayant autant au niveau de la doctrine que des missions et de l'organisation un véritable caractère national, et qui soit par là, susceptible de rassurer toutes les composantes de la nation. - Confier à un organe neutre le traitement sous ses divers aspects de la grave question relative aux violations politiques massives des droits de l'homme ayant eu lieu au Burundi de l'indépendance à nos jours, et qui sont qualifiés dans certains milieux d' " actes de génocide " ou de génocide(s) tout court.

49. Le Congrès du Parti Sahwanya-Frodebu considère que cela constitue la plate-forme politique minimale autour de laquelle doivent s'organiser des négociations globales sans conditions et sans

exclusive, qui sont les seules à pouvoir éviter au Burundi de connaître le pire.

50. A cette fin, le congrès a lancé un appel au Président Mwalimu Julius NYERERE, médiateur et facilitateur dans le conflit burundais, pour qu'il invite dans les meilleurs délais les protagonistes politiques du conflit burundais, afin que démarrent inexorablement les pourparlers qui mèneront à un ACCORD GENERAL SUR LA SECURITE, LA PAIX, LA DEMOCRATIE, LA STABILITE ET LE DEVELOPPEMENT AU BURUNDI.

51. C'est un tel accord qui servira ensuite de base à un véritable débat national, lequel conduira enfin à un référendum populaire qui consacrera les nouvelles options politiques et institutionnelles du BURUNDI.

52. Le deuxième congrès ordinaire du Parti Sahwanya-Frodebu considère que l'Assemblée Nationale est la seule institution actuellement en place, jouissant de la légalité et la légitimité populaire. Elle est appelée à être la roue motrice de la normalisation politique et institutionnelle du pays. C'est pourquoi le Congrès recommande que jusqu'à la mise en place d'une nouvelle Assemblée Nationale élue, l'actuelle Assemblée Nationale élue le 29 juin 1993 demeure en place pour représenter le Peuple burundais.

53. Le Congrès a attiré l'attention du Peuple burundais, des pays de la Région et de l'ensemble de la Communauté Internationale sur le rôle irremplaçable des NEGOCIATIONS GLOBALES SANS CONDITIONS ET SANS EXCLUSIVE ENTRE TOUTES LES PARTIES AU CONFLIT comme voie de la paix au Burundi. Il a mis en garde tous ces protagonistes politiques du conflit burundais qui persisteraient à s'opposer au processus de négociations. Ils porteraient la grave responsabilité d'avoir refusé la paix au Peuple burundais qui ne fait que la réclamer depuis des décennies.

54. Le Congrès a adressé aux Peuples et dirigeants des Pays de la Région des Grands Lacs ses profonds remerciements pour la sollicitude dont ils n'ont cessé de faire preuve pour aider le Peuple burundais à surmonter les problèmes auxquels il se trouve confronté depuis le 21 octobre 1993. Il leur a demandé, ainsi qu'à leur ensemble de la Communauté Internationale, de continuer à soutenir la dynamique des négociations politiques entre les différents protagonistes politiques du conflit burundais.

III.3. Dans le domaine économique

55. Concernant les questions d'ordre économique et social, le Congrès a constaté que leur règlement est subordonné à la signature d'un accord politique garant de la sécurité, de la paix et de la stabilité.

56. Le Congrès a tenu à réaffirmer les orientations visant à bâtir au Burundi une économie d'essence libérale qui profite d'un contexte politique lui-même libéral et démocratique qui permette à l'individu, libéré des atavismes ethniques, régionalistes et clanistes d'être le moteur du développement économique et social.

57. Les anachronismes relatifs à un " Etat vache laitière " doivent être abandonnés au profit d'une économie de compétition qui s'intègre bien dans la région et dans l'ensemble de l'organisation économique mondiale. Cela ne doit pas néanmoins au détriment de la population burundaise. 58. C'est pourquoi une attention particulière doit toujours être réservée au monde rural dont il faudra à la fois améliorer les capacités de production et de consommation par des politiques appropriées qui le libère à la fois de l'Etat et des emprises de beaucoup d'autres intermédiaires parfois parasites, qui interviennent dans la chaîne de traitement et de commercialisation de certains produits agricoles d'exportation comme le café, le coton et le thé.

59. Le Congrès considère que le Burundi, libéré de son conflit politique, a d'énormes potentialités économiques liées à la fois à la nature, à la géographie, à l'histoire, ainsi qu'à l'assiduité de son PEUPLE. Ce sont toutes ces potentialités qu'il faudra bien libérer en poussant à une intégration économique régionale qui soit un véritable moteur d'un développement économique pensé au bénéfice des Peuples.

III.4. Des orientations et du programme du Parti

60. Après avoir entendu les différents rapports relatifs au bilan des réalisations, à son projet de société et les obstacles qu'il a rencontrés pour le mettre en pratique et aux perspectives d'avenir, le deuxième Congrès ordinaire du Parti Sahwanya-Frodebu les a fort apprécié et a donné au Comité Directeur National les orientations suivantes :

a suivre ...

politique, a d'énormes potentialités économiques liées à la fois à la nature, à la géographie, à l'histoire, ainsi qu'à l'assiduité de son PEUPLE. Ce sont toutes ces potentialités qu'il faudra bien libérer en poussant à une intégration économique régionale qui soit un véritable moteur d'un développement économique pensé au bénéfice des Peuples.

III.4. Des orientations et du programme du Parti

60. Après avoir entendu les différents rapports relatifs au bilan des réalisations, à son projet de société et les obstacles qu'il a rencontrés pour le mettre en pratique et aux perspectives d'avenir, le deuxième Congrès Ordinaire du Parti Sahwanya-Frodebu les a fort apprécié et a donné au Comité Directeur National les orientations suivantes :

III.4.1. En matière idéologique

61. Le deuxième Congrès ordinaire du Parti FRODEBU a demandé au Comité Directeur de ne rien ménager pour:

a) Combattre les idéologies de l'exclusion, de l'apartheid et des génocides. Il a insisté pour user de tous les voies et moyens pour que la lumière soit faite sur la nature, les concepteurs et les exécutants des génocides et autres crimes contre l'humanité que le Burundi a connus depuis l'indépendance jusqu'à nos jours.

b) Faire du Burundi un Etat de droit, respectueux de la loi et des droits fondamentaux de l'homme.

c) Mettre l'homme et le peuple au centre du processus démocratique. Le peuple est le seul détenteur du pouvoir. Les urnes libres et démocratiques sont la seule voie par laquelle le peuple se choisit ses dirigeants à travers le principe de " un homme, une voix ". " VOX POPULI, VOX DEI. "

d) Rechercher l'excellence dans toute entreprise par la compétition; sauvegarder l'éthique de la justice, de l'équité et du meilleur.

e) Favoriser la voie des négociations et de la non-violence pour résoudre les conflits entre partenaires politiques d'où qu'ils viennent.

III.4.2. En matière politique

62. Le Congrès a recommandé de:

a) Oeuvrer pour le retour à l'ordre constitutionnel et à la légitimité des institutions républicaines renversées illégalement par les putschs successifs.

b) Poursuivre et terminer les négociations entre tous les protagonistes aux conflits burundais pour la paix et la démocratie à Arusha, sous la médiation du Président Mwalimu Julius NYERERE. Des négociations devront sortir notamment l'arrêt des hostilités, le retour chez eux et la réinstallation des réfugiés, déplacés et regroupés, un système de transitionnel de transition et des règles mutuellement convenues pour bâtir un véritable Etat de droit respectueux des droits de la personne humaine.

c) Continuer la lutte en faveur des réformes profondes au sein du " Triangle du pouvoir " à savoir l'exécutif, le législatif et le judiciaire, avec une attention particulière sur la gestion et le fonctionnement des " instruments du pouvoir ". L'exclusion, l'apartheid et la ségrégation au sein des instruments du pouvoir doivent être éradiqués.

d) S'investir pour qu'il soit mis fin aux impunités contre tous les crimes contre l'humanité et les génocides par la mise en place d'une Commission Internationale d'enquêtes judiciaires sur les crimes de génocides que le Burundi a connus depuis l'indépendance, dont les conclusions serviraient à la mise sur pied d'un " Tribunal Pénal International."

e) Envisager des démarches appropriées en vue de créer un vaste rassemblement national pour la paix, la démocratie et le développement contre les exclusions et l'apartheid indépendamment des appartenances politique , ethnique, régionale, confessionnelle ou autres.

f) Renforcer les relations politiques et diplomatiques positives avec les pays et organisations régionales et internationales soucieux de la démocratie et de la promotion des droits de l'homme. Soutenir, à cet effet, l'action des Chefs d'Etats et de Gouvernements des Pays des Grands Lacs sur les conflits au Burundi et la Médiation Internationale de Mwalimu Julius NYERERE à Arusha.

... a suivre ...

Subject: SAHWANYA-FRODEBU: DECLARATION ... (FIN)

Date: Wed, 10 Dec 1997 20:58:56 -05:0

From: "Thierry Lafferty" <Thierry@bach.videotron.net>

Reply-To: Friends of Burundi Discussion List<BURUNDIF@UAFSYSB.UARK.EDU>

To: "(Connect Online)"<MAILER-DAEMON (claire.thierry@videotron.ca)>

III.4.3. En matière de sécurité

63. Le Congrès a recommandé au Comité Directeur National de:

a) Continuer à faire toutes les pressions nécessaires et alerter l'opinion tant nationale qu'internationale pour que le gouvernement auto-proclamé démantèle les camps de regroupements forcés, les camps de déplacés et prépare leur retour, avec celui des réfugiés, dans le respect de la dignité. Le gouvernement auto-proclamé doit mettre fin aux pratiques d'esclavage et comportements dégradants à l'encontre de paisibles citoyens sous prétexte de reconstruction des maisons détruites pour une même ethnie.

b) Demander à tous les partisans de la violence d'arrêter les massacres et les souffrances de tous genres contre des citoyens innocents par le simple fait de différence politique et/ou ethnique.

c) Faire toutes les pressions possibles pour mettre fin à l'exclusion et à l'apartheid qui prévaut au sein des forces de défense et de sécurité. Arrêter, à cet effet, l'entraînement et la distribution des armes aux civils sur une base sectaire.

III.4.4. En matière économique

64. Le Congrès a recommandé que le Parti

a) Envisage des actions de grande envergure pour la reconstruction nationale dès que la paix et la démocratie seraient revenues. Les infrastructures détruites doivent être reconstruites.

b) Aussi il devra être créé des pôles d'opportunités économiques et d'affaires pour permettre aux réfugiés, aux regroupés et aux déplacés réinstallés et à tous les autres de participer au développement de la richesse nationale.

c) Pour mieux assainir l'économie et les finances de l'Etat, l'Etat devra renouer avec les institutions de Bretton Woods.

III.4.5. En matière socio-culturel

65. Le Congrès a notamment plaidé pour une véritable révolution des mentalités pour lutter plus efficacement contre l'obscurantisme anti-démocratique, la culture de la solidarité négative, l'érosion mentale et le sentiment des ghettos ethniques rétrogrades.

66. Il a recommandé particulièrement de cultiver et défendre les valeurs positives d'Ubushingantahe, Ubuntu, Iteka, Ubugabo, Ubupfasoni, de tolérance, du respect de la parole donnée, du respect mutuel, de la concurrence loyale, etc.

IV. DE L'ORGANISATION ET DES ORGANES DIRIGEANTS DU PARTI

67. Le deuxième Congrès a évalué les conditions dans lesquelles le Comité Directeur National et son Bureau Exécutif ont travaillé. Il s'est déclaré satisfait de la détermination avec laquelle ils se sont acquittés de leur mission, et s'est félicité des résultats auxquels ces organes ont abouti, en réussissant notamment à sauvegarder l'idéal démocratique et l'unité au sein du Parti, et à maintenir les

structures du Parti.

68. Considérant l'ampleur du travail qui reste à faire dans la lutte pour gagner le pari de la paix, la démocratie, la reconstruction, la réconciliation, le retour à la légalité constitutionnelle et le développement économique et social, le deuxième Congrès du Parti Sahwanya-Frodebu a reconduit le mandat du Comité Directeur National.

69. Le Congrès a décidé la reconduction du Comité Directeur National ainsi que du Président l'Honorable Docteur MINANI Jean, le Secrétaire Général l'Honorable NZOJIBWAMI Augustin, ainsi que le Secrétaire Exécutif National Permanent, Monsieur NDAYIZEYE Domitien.

70. Le Congrès a recommandé au Président du Parti de prendre toutes les dispositions indispensables pour renforcer le Comité Directeur National suivant les exigences du moment.

71. Le Congrès a recommandé que dès que la situation politique et sécuritaire se sera suffisamment améliorée, la direction nationale du parti convoquera un congrès national extraordinaire destiné à redéfinir, selon les exigences, de nouvelles orientations politiques et organisationnelles.

72. En attendant, le Congrès a donné à la direction nationale du Parti toutes les prérogatives nécessaires de prendre à chaque moment les dispositions qui s'imposent, dans le respect de l'idéologie et des statuts du Parti, en vue d'assurer son fonctionnement régulier permanent et s'impliquer activement dans la dynamique des négociations politiques destinées à trouver une solution au conflit burundais.

73. A cette fin, le congrès a recommandé à la direction nationale d'élaborer et adopter dans les meilleurs délais un nouveau Règlement d'Ordre Intérieur mieux adapté au contexte actuel dans lequel évolue le pays et le Parti.

Fait à Bujumbura le 6/12/1997